

Qui sommes-nous ?

Notre collectif (**dont vous trouverez la composition précise au verso**) est, pour une grande part, le successeur d'un autre collectif : le collectif « Pas touche au Livret A ! » qui s'est mobilisé, en 2007 et 2008, contre la banalisation de ce livret et pour le financement du logement social. Ce collectif était lui-même issu de l'intersyndicale du secteur semi-public économique et financier créée en octobre 1995, qui, forte d'une trentaine d'organisations syndicales, a porté pendant près de 15 ans une revendication unique : la mise en place d'un pôle public financier.

Cette intersyndicale a lutté au côté des personnels de différents établissements contre les logiques de démantèlement mises en œuvre par différents gouvernements : tentative de liquidation du Crédit Foncier de France, abandon du statut à « but non lucratif » des Caisses d'épargne, tentative de filialisation des activités et de démantèlement du statut du personnel de l'IEDOM, restructuration du réseau de la Banque de France ... Ces logiques sont toujours à l'œuvre : absence de toute garantie sur l'avenir du personnel de DEXIA aujourd'hui en faillite, plan de réduction de 12% des effectifs du Crédit foncier, suppression programmée de 2 500 emplois à la Banque de France, projet en suspens de filialisation des activités de l'Agence française de développement en Outre-mer ...

Un pôle public financier « au service des Droits » ?

La crise et les politiques d'austérité compromettent l'accès d'une fraction de plus en plus large de la population à un certain nombre de droits fondamentaux constitutifs de notre modèle social : droit à l'emploi et à une rémunération décente, droit au logement, droit à une protection sociale de haut niveau, droit à des services publics de qualité et de proximité, droit à un cadre de vie préservé et respectueux de l'avenir de la planète, droit à l'inclusion financière. Garants de la cohésion sociale de notre pays et de la qualité de vie de nos concitoyens, ces droits ne peuvent être effectifs que si les conditions de leur financement

sont garanties. C'est pour répondre à cette préoccupation que nous proposons la création d'un pôle public financier.

L'objectif est de mettre en réseau des établissements financiers publics et semi-publics dans lesquels l'État dispose d'une influence, directe ou indirecte, afin de faciliter la complémentarité de leurs interventions dans le cadre d'une cohérence globale au service de l'intérêt général sous un contrôle démocratique et social renforcé.

Le pôle public financier interviendra dans trois domaines principaux :

- le financement des investissements d'intérêt général socialement et écologiquement utiles : logement (construction de véritables logements sociaux, rénovation et mise aux normes énergétiques, aide à l'accession sociale à la propriété...), services publics (hôpitaux, écoles...), politique industrielle et création d'emplois, transition écologique et énergétique, reconversion agricole, développement solidaire des territoires, relocalisation des activités productives, équipement des collectivités locales, infrastructures... Son action permettra notamment de remédier aux difficultés d'accès au crédit auxquelles sont aujourd'hui confrontés les PME, les collectivités locales et les hôpitaux publics;
- la sécurisation et le développement de l'épargne populaire et son orientation vers la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux ;
- l'inclusion financière : accès de tous aux services bancaires, information et protection des usagers, prévention et traitement du surendettement.

Le pôle public financier regroupera la Banque de France, la Caisse des Dépôts et ses filiales (FSI notamment, mais aussi CNP Assurance, Qualium, Icade, SNI, SCET, CDC Climat...), OSEO, la Société des participations de l'État, la Banque postale, UbiFrance, l'Agence française de développement, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, l'Institut d'émission d'Outre-mer, la Coface et le Crédit foncier. Toute banque ou société d'assurance dans laquelle l'État viendrait à prendre une participation majoritaire ou à laquelle seraient confiées des missions de service public aurait naturellement vocation à le rejoindre. Cela sera en particulier le cas de la Banque postale Développement local qui devrait voir prochainement le jour et sera dédiée au financement des collectivités locales. Ce pourrait être également le cas des Caisses d'épargne dont nous proposons qu'elles puissent renouer avec leurs missions historiques au service de l'intérêt général.

UN FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE SOCIAL ET UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

La gouvernance du pôle financier

Chaque établissement conservera son autonomie de fonctionnement et ses propres instances de direction, mais son action s'inscrira dans un cadre commun défini par une instance de pilotage national dont le rôle sera de fixer les orientations qui s'imposeront à tous les établissements du pôle public financier, de déterminer les critères à prendre en compte dans leurs interventions, d'assurer le suivi et le contrôle de ces décisions et de veiller à la coordination et à la cohérence de l'ensemble.

Afin de garantir la légitimité de ses choix, l'articulation avec l'ensemble des politiques publiques et permettre un réel

contrôle social de l'action du pôle public financier, cette instance sera composée d'élus politiques, nationaux et locaux, des responsables des établissements et de représentants de la société civile, tout particulièrement des organisations syndicales et associatives.

Expression de choix collectifs démocratiques, les décisions de cette instance seront totalement transparentes. Elle rendra compte de son action devant le Parlement et organisera régulièrement des débats publics sur le bilan du pôle public financier afin de s'assurer que celui-ci est bien en phase avec les besoins de la collectivité.

Une organisation décentralisée

Pour prendre en charge efficacement ces besoins, le pôle public financier fonctionnera de façon décentralisée en s'appuyant sur les implantations territoriales de ses composantes.

Une instance de pilotage analogue à celle existant au niveau national sera mise en place dans chaque Région, avec le même souci de représentativité de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, politiques et associatifs nécessaire pour asseoir la légitimité de ses décisions. Cette instance aura pour objet de définir, dans le cadre des orientations nationales, les axes d'intervention du pôle public financier dans la Région, en s'assurant que tous les établissements interviennent de manière coordonnée.

La présence d'élus régionaux dans cette structure devrait faciliter la coopération avec les Conseils régionaux et permettre une réelle complémentarité et coordination entre les interventions du pôle public financier et l'action économique et financière des Régions, renforçant ainsi l'efficacité des unes et des autres.

Des liens étroits seront également créés avec les Conseils généraux afin de garantir la mise à disposition de tous les acteurs, sur l'ensemble des territoires, des moyens et des compétences portés par le pôle public financier. À cet égard, l'organisation du pôle public financier sera transparente pour ses utilisateurs qui, en s'adressant à n'importe quel guichet, seront assurés de voir leur demande transmise à l'établissement compétent pour y répondre.

LES RESSOURCES DU PÔLE PUBLIC FINANCIER

L'épargne réglementée défiscalisée constituera la principale ressource du pôle public financier, d'autant que nous proposons de la développer – au détriment de l'assurance-vie - et de centraliser sa collecte auprès de la CDC :

- le plafond du Livret A sera doublé et les fonds collectés, centralisés intégralement à la CDC, seront affectés essentiellement au financement du logement social et de la politique de la ville;
- le Livret de Développement Durable, dont le plafond sera identique à celui du Livret A et dont les fonds seront aussi centralisés à la CDC, sera affecté au financement de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire ;
- un livret épargne-industrie sera créé, doté d'avantages fiscaux permettant de générer une épargne longue affectée au financement de l'industrie, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la recherche.

Le pôle public financier pourra également utiliser la ressource quasi illimitée que constitue la création monétaire. La qualité des projets qu'il financera - répondant à des besoins d'intérêt général et accordés dans le cadre de décisions collectives et démocratiques – permettra à ses établissements d'utiliser une large part de leurs créances pour se refinancer auprès de la BCE. Ils se procureront ainsi une ressource aujourd'hui peu onéreuse (1 %). On peut même envisager que son taux soit quasi nul si la BCE adoptait, comme nous le demandons par ailleurs, une politique de refinancement sélective privilégiant l'économie réelle à la spéculation.

RELATIONS DU PÔLE PUBLIC FINANCIER AVEC LE SECTEUR BANCAIRE

Le rôle du pôle public financier ne sera pas d'assurer la totalité du financement des projets qui lui seront soumis, ni a fortiori de prendre en charge ceux qui sont peu ou pas rentables pour laisser les autres au secteur privé. Il jouera un rôle de catalyseur, son intervention permettant d'attirer d'autres financements, de la part notamment des banques mutualistes et privées.

Cet effet de levier pourrait toutefois être notablement renforcé si, comme nous le proposons, les banques se voyaient imposer, en contrepartie de leur pouvoir de création monétaire, un minimum d'engagements au service de l'intérêt général. La loi pourrait notamment les contraindre à affecter un certain

pourcentage des crédits qu'elles accordent à des projets « labellisés » pôle public financier, c'est-à-dire soutenus par ce dernier. On pourrait même concevoir que cette obligation soit accrue pour les banques coopératives et mutualistes dans le cadre d'une redéfinition du rôle, des missions et des pratiques de ce secteur.

UN PÔLE PUBLIC POUR



UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser la conversion écologique de l'économie

La Commission européenne évalue les besoins de financement de la transition écologique à environ 50 milliards d'euros par an pour la France. Le Grenelle de l'environnement a chiffré à 20 milliards la part qui doit reposer sur des fonds publics. Le Collectif propose d'articuler l'action du PPF en la matière autour de 4 cibles pour lesquelles il fait des propositions précises : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, infrastructures de transport, conversion de l'agriculture, développement de l'économie sociale et solidaire.

Permettre l'accès à un logement décent pour tous

Le Collectif pour un PPF partage et soutient les constats et revendications de la Plateforme Logement des mouvements sociaux, « *Non au logement cher* ». Il estime que le PPF peut financer la mise à disposition de 150 000 à 200 000 vrais logements sociaux par an. Il propose également de fluidifier à nouveau les parcours résidentiels en aidant financièrement l'accès social à la propriété, notamment dans l'ancien.

PÔLE PUBLIC FINANCIER

Un service bancaire de base universel et gratuit

Le Collectif pour un PPF propose la mise en place d'un service bancaire de base que toute personne pourra solliciter dans l'établissement bancaire de son choix sans que celui-ci puisse refuser (sous réserve de ne pas avoir déjà utilisé cette possibilité dans un autre établissement). Ce service, qui devra offrir un ensemble de prestations répondant aux besoins courants des usagers moyens, sera gratuit. Son coût sera mutualisé entre les banques via un fond géré par la Banque de France.

Intégrer emploi et salaires dans la cotation de la Banque de France

Pour les besoins de la politique monétaire, la Banque de France attribue une « *cotation* » à quelques 250 000 entreprises. Mais les critères qu'elle utilise sont essentiellement fondés sur la rentabilité financière, ce qui peut contribuer à encourager les délocalisations ou les placements financiers. Le Collectif pour un PPF propose d'introduire dans cette cotation la prise en compte des choix des entreprises en matière de création d'emplois, de développement de la qualification des salariés et revalorisation des salaires et de protection de l'environnement.